



service après-vente CAMIF défaillant

Par **megapoupette**, le **30/03/2011 à 16:39**

Bonjour,

J'ai commandé fin janvier 2 meubles vasques et une colonne de SDB de la série Sémarang. Déjà, je n'ai pas été avertie de la date de livraison (ce n'est pas un simple paquet qui rentre dans la boîte aux lettres quand même !). Comme j'étais absente c'est ma fille (mineure) qui a réceptionné les produits et signés. D'un point de vue juridique ça ne vaut rien. Bref, 2 jours après mon mari monte les meubles, et ils se révèlent truffés de malfaçons, outre quelques éclats de bois, c'est surtout une porte qu'on ne peut pas fermer (défaut de conception ?). Après plusieurs mails restés sans réponse valable, je suis furieuse. A chaque fois que je leur écrit je reçois un mail automatique me disant que mon mail a été ajouté à "mon dossier". MAIS QUEL DOSSIER puisqu'ils ne répondent pas concrètement ??? J'avais demandé soit qu'ils m'envoient une nouvelle porte (puisque mon mari avait monté les meubles, ça nous embêtait évidemment de tout remonter et de les renvoyer), soit une remise commerciale de façon à couvrir au moins les frais engagés pour la remise en état des meubles, (pâte à bois, nouvelles charnières.... que sais-je ?). Arrivé à fin mars, toujours rien. En désespoir de cause j'ai envoyé un mail à la DGCCRF, qui vient de me répondre d'envoyer une lettre recommandée avant de contacter le tribunal d'instance. Quelqu'un a-t-il vécu la même mésaventure ? Avez-vous des solutions à me proposer ? Merci d'avance pour votre aide.